



Mercredi 24 février 2021 – N°584

Responsable de la publication : M. le Maire de BROONS
Abonnement annuel en mairie : 20 € pour un envoi à chaque numéro
Tel : 02.96.84.60.03. E-mail : accueil.mairie@broons.fr Site Internet : www.broons.fr



INFORMATIONS MUNICIPALES

Maison de services au Public – Médiation numérique

Tous les mercredis de 14h à 17h (de préférence sur rendez-vous) contactez le bureau de poste au 02.96.84.64.79 ou msap.broons@laposte.fr, un médiateur numérique de Familles Rurales vous accompagne dans vos démarches.

Accès au droit : accompagnement aux démarches administratives en ligne, information, orientation, mise en relation (déclaration trimestrielle à la CAF, actualisation Pôle emploi, et autres démarches sur les sites CPAM, MSA, CARSAT, ANTS,...).

Maîtrise d'outils numériques et du web : accompagnement à la découverte d'outils numériques comme ceux mis à disposition au sein des MSAP (tablette, ordinateur, imprimante,...) ainsi qu'à la navigation sur Internet et à l'appréhension des réseaux sociaux.

Sécurité Internet : prévention des risques liés à Internet, sensibilisation à la protection des données personnelles et à l'élaboration de mots de passe sécurisés.

Pour vos visites, pensez à vous munir de certains documents (carte d'identité...), ainsi que des identifiants et mot de passe de vos comptes personnels en ligne, y compris ceux de votre boîte mail ou France Connect si vous en avez !

Un ordinateur avec connexion Internet et une imprimante-scanner est en accès libre sur les horaires d'ouverture de la Poste.

Brûlages et dépôts de déchets sauvages

Les dépôts sauvages d'ordures ménagères ou de détritiques (de quelque nature que ce soit) sont strictement interdits et sont passibles de sanctions lourdes par la loi.

Le brûlage des déchets étant également interdit, la municipalité rappelle aux habitants qu'ils ont à leur disposition plusieurs points de collecte sur la commune (bornes d'apport volontaire/containers), ainsi que la déchetterie intercommunale située dans la zone du Chalet.

Les articles L541-2 et L541-3 du Code de l'Environnement définissent la responsabilité des producteurs de déchets et **l'article R635-8 du code pénal classe en « contravention de la 5ème classe » (jusqu'à 1 500 €) le fait de déposer, d'abandonner ou de jeter, en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, soit des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet, de quelque nature que ce soit. Les contrevenants encourent aussi la confiscation du véhicule ayant servi au délit.**



Déchets
sauvages

Attention
aux poursuites

Le fait d'abandonner sacs, cartons, autres déchets et même emballages ou bouteilles à côté des bornes d'apport volontaire (containers) est aussi considéré comme un dépôt sauvage.

DONNEES COVID-19 AU 12 FEVRIER 2021

Pour les Côtes-d'Armor, le taux d'incidence était de 56.53 (en baisse) pour un taux de positivité de 2.99 (en baisse).

Pour la Bretagne, le taux d'incidence était de 88.10 (en baisse) pour un taux de positivité de 3.82 (en baisse)

ÉTAT-CIVIL

Naissances :

07/02/2021: Simon DROAL

Rectificatif:

29/01/2021: Malia BUGLET

31/01/2021: Lyam BUARD

Décès :

18/02/2021:

M Félix MAILLARD,
27 rue de la Barrière, 83 ans.

21/02/2021 :

Mme Viviane ECOLLAN
née RÉHEL, 27 rue de la Barrière,
90 ans.

POUR MÉMOIRE

Groupe médical : 02.96.84.61.47

Groupe vétérinaire : 02.96.84.61.46

SAUR : 02.22.06.45.09
(Astreinte fuite d'eau et casse sur le réseau eau potable)

Maison intercommunale : 02.96.84.72.75

Dinan Agglomération : 02.96.87.14.14

Déchetterie : 02.96.84.70.56

lundi, mercredi, samedi : 9h à 12h
et 14h à 17h30 et
vendredi de 14h à 17h.

Gendarmerie : 02.96.84.60.17

lundi de 14h à 18h, mercredi et
samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h.

Inscription sur la liste électorale

Pensez à vous inscrire sur la liste électorale.

L'inscription se fait aux horaires habituels de la mairie, vous devez vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile (facture eau, téléphone...).

Tout changement de domicile doit être également signalé.

Les prochaines élections seront les départementales et les régionales en 2021.

Nouveau lotissement situé à l'Artillerie

La mairie met en vente 23 lots. Ces lots, allant de 310 m² à 573 m², sont vendus au prix de **59 € le m²**. Les plans sont disponibles en mairie. Il est possible de mettre une option sur un lot. Si vous êtes intéressés, merci de prendre contact avec le service urbanisme de la mairie.

INFORMATIONS PRATIQUES

Participez à l'élaboration du Plan Vélo Communautaire

Dinan Agglomération élabore un Plan Vélo Communautaire afin de faciliter et développer la pratique cyclable. Il a pour objectif de mailler de manière cohérente notre territoire en liaisons cyclables et d'identifier des services complémentaires à mettre en place (box vélo, services de réparation...).

Dinan Agglomération propose aux habitants du territoire de répondre à un court questionnaire (moins de 10 minutes) afin de connaître leur utilisation actuelle du vélo ainsi que les freins identifiés dans le développement de leur pratique. Ces réponses contribueront à alimenter l'élaboration du Plan Vélo Communautaire.

Le questionnaire est mis en ligne du 22 février au 14 mars 2021.

Pour répondre au questionnaire, rendez-vous sur <http://www.dinan-agglomeration.fr/Actualites/Participea-a-l-elaboration-du-Plan-Velo-Communautaire>.

Détenteurs non professionnels de porcs ou de sangliers
Déclaration obligatoire et vigilance de la Peste Porcine Africaine (PPA)

La PPA se transmet par les animaux infectés, les matériels, les véhicules et les personnes ayant été en contact avec des animaux infectés et aussi par les viandes et les charcuteries issues d'animaux infectés.

Détenteurs de porcs et de sangliers, pour éviter d'introduire la PPA en France et réagir vite en cas de foyer nous vous demandons de :

- déclarer vos animaux ;
- respecter des mesures sanitaires ;
- contacter votre vétérinaire si vous suspecter la maladie.

Renseignements auprès du portail EDE des Côtes-d'Armor au **02.96.79.21.95** ou **agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine-ppa-agir-pour-prevenir**
www.platforme-esa.fr

Elaguer pour permettre le déploiement de la fibre optique

La commune de Broons est inscrite dans le programme phase 2 pour le déploiement du **réseau de la fibre optique**, avec pour objectif de desservir par un débit équivalent tous les foyers du territoire.

Dans la campagne, il est prévu de déployer ce réseau par des lignes aériennes, ce qui suppose un espace dégagé des branches.

Les habitants de Broons propriétaires d'arbres et de haies en bordure des routes et du domaine public doivent se mettre en conformité pour l'élagage pour le 31 mars 2021.

ENTREPRISE

Moon Photographie

Nouvelle photographe professionnelle à Broons :

- Conseils et mise en œuvre de communication visuelle
- Faites briller votre entreprise !
- Reportage/portrait/packshot/événement
- Réserver aux professionnels, associations, collectivités

Contactez Manon Le Ralle, **moonphotographie@gmail.com** ou sur le site **www.moonphotographie.com**

EMPLOIS

ASAD

L'Association Services et Aide à Domicile (ASAD) Mené Rance recrute des aides à domicile, des aides-soignant(e)s, des auxiliaires de vie, des assistant(e)s de vie, jardiniers en CDI, CDD sur le secteur de Broons, Caulnes et Plélan.

Pour postuler envoyez un mail à **asad22@orange.fr** ou téléphonez au **02.96.84.63.43**.

ABC DU NETTOYAGE

Entreprise de propreté familiale recherche un agent de service H/F pour assurer l'entretien des locaux d'un de ses clients qui vient d'emménager sur la commune de BROONS. Contrat à durée indéterminée 2h00 par semaine, possibilité d'intervenir chez le client le jeudi ou le vendredi à partir de 17h00 ou le samedi matin (à voir au moment du recrutement). Taux horaire brut 10.59 €.

Vous effectuerez les tâches suivantes: nettoyage des blocs sanitaires, aspiration et lavage sol. Expérience souhaitée. Le matériel sera sur place. Poste à pourvoir dès que possible.

Merci de transmettre votre curriculum vitae à : **abc.du.nettoyage.direction@gmail.com** à l'attention de Mme BLONDEAU Natacha.

PETITES ANNONCES

A vendre :

*Bois, billette, 150 € la corde sur place, 180 € livrée, **06.29.32.96.50**.

*Poulets prêts à cuire, 10 € pièce, et poules à 4 € pièce, **07.63.93.46.70**.

*2 paires de volets en PVC Blanc, H : 1.40 et L : 0.50, prix à débattre, **06.27.01.35.87**.

*Lit 140 en chêne + 2 chevets (niche+2 tiroirs chacun), bon état, 80 €, **02.96.86.01.46** (HR).

Recherche :

*un T3 sur Broons, **02.96.39.65.80**.

Vide maison le samedi 27 et dimanche 28 février au 37 Trouvra à Sévignac entre 11h et 17h.